

AR Prefecture

063-216303537-20260925-2026_09_36-DE

Reçu le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

Extrait du registre des délibérations**du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm****Nombre de Conseillers**

- en exercice	11	L'an Deux Mil vingt-six, le vendredi 25 septembre à 20 h 00
- présents	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	11	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
- absents	01	sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire
- exclus	00	

Date de convocation : Date d'affichage :
21 septembre 2026 21 septembre 2026

Présents : ARNAL Brigitte, BOURDON Didier, CARLE Pascal, CONFOLENT Philippe, DESGEORGES Chantal, GIRARD Carole, MONGHEAL Jean-Luc, THABOUILLOT Jacques, TIXIER Arnaud, VOISSET Yvette

Absent(s) : -

Absent(s) excusé(s) : POUYET Sylvie (pouvoir à DESGEORGES Chantal)
a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération 36 - 2026

Objet : DM budget général – investissement

Madame le Maire porte à la connaissance des Conseillers que concernant l'achat du matériel de lutte anti frelons qui est une dépense mutualisée, il convient de l'imputer au compte 2041411 et de l'amortir sur un an. Ce compte n'étant pas approvisionné, il est nécessaire d'effectuer une DM budgétaire en investissement :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
matériel anti-frelons

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2041411 : Subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	940.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	940.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-185 : Aménagement bâtiments communaux	940.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	940.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	940.00 €	940.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général				
		0.00 €		0.00 €

AR Prefecture

063-216303537-20260925-2026_09_36-DE

Reçu par le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Publié le 29/09/2026

et à l'unanimité des membres présents
Autorise Madame le Maire à procéder aux différentes écritures.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 28/09/2026
et publication ou notification du 28/09/2026

Le Secrétaire
M. Jacques THABOUILLOT



Mme le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

